

TELEGRAPHE OFFICIEL.

Laybach, jeudi 4 mars 1813.

EXTÉRIEUR.

POLOGNE.

Lemberg, 27 janvier.

On a publié ici ce qui suit :

L'angine membraneuse ou le *roup* fait parmi les enfans de cette ville et des environs plus de ravages que jamais. Comme cette maladie est souvent méconnue dans son principe, et qu'on la prend pour une affection catharralé ordinaire accompagnée de toux, et que souvent dès le 3.^e jour, si l'on n'y apporte pas des secours aussi prompts qu'efficaces, elle devient incurable, on avertit par les présentes les parens du danger imminent où se trouvent les enfans qui en sont attaqués; afin que s'ils voient un enfant attaqué d'un catharre accompagné de chaleur et d'une toux sonore, ils appellent sur-le-champ un médecin, et qu'en attendant ses secours, ils tiennent l'enfant dans une chaleur modérée, qu'ils lui fassent éviter tout refroidissement, sur-tout celui que pourrait occasionner un courant d'air et des boissons froides, et qu'ils lui en fassent prendre de tièdes et adoucissantes, telles que du gruau d'orge, un thé léger de sureau ou de guimauve.

INTÉRIEUR.

EMPIRE FRANÇAIS.

Paris, le 20 février.

S. M. a présidé hier son Conseil-d'état.

Lettre de S. M. l'Empereur et Roi au Sénat.

„ Sénateurs,

„ Nous avons jugé utile de reconnaître par des récompenses éclatantes les services qui nous ont été rendus, spécialement dans cette dernière campagne, par notre cousin le maréchal duc d'Elchingen.

„ Nous avons pensé d'ailleurs qu'il convenait de consacrer le souvenir honorable pour nos peuples, de ces grandes circonstances où nos armées nous ont donné des preuves signalées de leur bravoure et de leur dévouement, et que tout ce qui tendrait à en perpétuer la mémoire dans la postérité était conforme à la gloire et aux intérêts de notre couronne.

„ Nous avons en conséquence érigé en principauté, sous le titre de principauté de la Moskowa, le château de Rivoli, département du P^o, et les terres qui en dépendent, pour être possédées par notre cousin le maréchal duc d'Elchingen et ses descendans, aux clauses et conditions portées aux lettres-patentes que nous avons ordonné à notre cousin le prince archichancelier de l'Empire de faire expédier par le conseil du sceau des titres.

„ Nous avons pris des mesures pour que les domaines

„ de ladite principauté soient augmentés de manière à ce que le titulaire et ses descendans puissent soutenir dignement le nouveau titre que nous conférons, et ce, au moyen des dispositions qui nous sont compétentes.

„ Notre intention est, ainsi qu'il est spécifié dans nos lettres-patentes, que la principauté que nous avons érigée en faveur de notre dit cousin le maréchal duc d'Elchingen, ne donne à lui et à ses descendans d'autres rangs et prérogatives que ceux dont jouissent les ducs parmi lesquels ils prendront rang selon la date de l'érection du titre.

Donné au palais des Tuileries, le 8 février 1813.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le ministre secrétaire d'état,

Signé le comte DARU.

CORPS-LÉGISLATIF.

Présidence de M. le comte Montesquiou.

Séance du 19 février.

M. Challan, après avoir exprimé son opinion en faveur d'une traduction des Commentaires de César, par feu M. de Toulangeon, membre du Corps-Législatif, fait hommage à l'assemblée de deux exemplaires de cet ouvrage, et en demande le dépôt à la bibliothèque.

L'assemblée adopte la proposition de M. Challan.

L'ordre du jour appelle la nomination des quatre secrétaires définitifs.

Les membres qui obtiennent la majorité absolue des suffrages sont MM. Digneffe (de l'Ourte); Janod (du Jura); Lemarchand-Gomicourt (de la Somme); et Aubert (de la Gironde).

La séance est levée.

Séance du 20 février.

L'assemblée agréé l'hommage qui lui est fait par un de MM. les secrétaires, d'un ouvrage de M. Dammartin, intitulé: *la France sous les Rois*; la mention au procès-verbal et le dépôt à la bibliothèque sont ordonnés.

On procède à l'élection de six candidats qui doivent être présentés à S. M. pour la nomination de deux nouveaux membres de la questure.

Du premier tour de scrutin, MM. le chevalier Dèuzat (des hautes-Pyrénées), Lajard (de l'Hérault), Calvet-Maillaillan (de l'Arriège), le baron d'Arthenay (du Calvados) et le chevalier Delattre (de la Somme) obtiennent la majorité absolue des suffrages, et sont proclamés candidats à la questure.

Un second tour de scrutin n'ayant point eu de résultat, il sera procédé lundi à un scrutin de balottage entre MM. Canouville et Lefevre (de Seine-et-Marne) qui ont obtenu la pluralité relative.

Un secrétaire fait lecture d'un message de S. M., dont la teneur suit :

Du palais des Tuileries, le 20 février 1813.

NAPOLÉON Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, Médiateur de la Confédération Suisse etc. etc. etc.

Vu les messages en date des 20 juillet 1811 et 17 du présent mois, par lesquels le Corps-Législatif nous a présenté, comme candidats à la présidence pour la session actuelle,

Le comte de Montesquiou-Fezensac (2.^e série);

Le sieur Verhuel (5.^e série);

Le sieur Caraman (Riquet de) 3.^e série;

Le général Daubigni (4.^e série);

Et le baron Bourlier (1.^{re} série).

Nous avons nommé et nommons président au Corps-Législatif le comte de Montesquiou.

Signé NAPOLÉON.

Par l'Empereur,

Le ministre secrétaire-d'état,

Signé Le comte DARU.

Cette communication est accueillie par les applaudissemens unanimes et réitérés de l'assemblée.

M. de Montesquiou. Messieurs et chers collègues, c'est votre bienveillance qui appelle sur moi les continuelles bontés dont l'Empereur m'honore. Il a bien voulu agréer cette continuité de suffrages et d'affection dans une assemblée dont le dévouement pour sa personne est toujours si invariable. C'est, en effet, la gloire du Corps-Législatif d'être un modèle constant de zèle et de fidélité; et c'est l'avantage de son président de ne pouvoir mériter de ses collègues que par son attachement à S. M.; heureux, Messieurs, si je puis dignement remplir cet heureux ministère, si je mérite d'être à la fois l'organe de cette assemblée et l'interprète de vos sentimens particuliers, si je puis donner à chacun de vous quelque témoignage de mon affection, et justifier vos suffrages en acquittant ma reconnaissance.

L'assemblée renouvelle ses applaudissemens et ordonne l'impression du discours de M. de Montesquiou.

La séance est levée et indiquée à lundi.

Séance du 22 février.

Le scrutin de ballottage entre MM. Lefevre (de Seine et Marne) et de Canouville (de la Seine inférieure), pour l'élection du dernier candidat à la questure, ayant donné la majorité de voix à M. de Canouville, le Corps-Législatif arrête que la liste des six candidats élus sera présentée dans le jour à S. M. l'Empereur et Roi par un message.

L'ordre du jour appelle la formation des trois commissions législatives.

L'assemblée procède de suite au choix des sept membres qui doivent composer la commission de législation.

Le dépouillement d'un premier scrutin désigne MM. Faget de Baure (des basses Pyrénées) et Somis (de la Loire), comme ayant obtenu la majorité des suffrages. Ils sont proclamés membres de la commission de législation.

La suite de ces nominations est remise à demain.

La séance est levée.

S. M. a nommé ingénieurs en chef du corps impérial des ponts et chaussées MM. les ingénieurs ordinaires, Blanchard (Jean-Louis), van Diggelen (Pieter), et Robiquet (François).

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

ARMÉE DU NORD DE L'ESPAGNE.

Les journaux ont publié dernièrement quelques détails sur l'expédition conduite par le général comte Caffarelli, pour dégager la place de Santona, depuis long-tems bloquée par les Anglois et les insurgés, et déjà presque menacée d'un siège. Il a suffi au général Caffarelli de se montrer devant Santona avec un corps de troupes très-inférieur en nombre à l'ennemi, pour dissiper ces bandes si nombreuses, déconcerter leurs espérances, et détruire en quelques jours les préparatifs de plusieurs mois. Mais tandis que le général Caffarelli ravitaillait la place de Santona, les insurgés reparoissoient sur les derrières et cherchoient à surprendre les postes destinés à assurer ses communications. Le 6 janvier, une bande d'environ 4 mille hommes, commandée, disoit-on, par Mendizabal, se présenta devant la ville de Bilbao, réoccupée depuis peu par les troupes aux ordres du général Rouget; une partie de ces troupes se trouvoit en ce moment détachée; elles avoient un certain nombre de malades aux hôpitaux, et l'ennemi ne pouvoit choisir une occasion plus favorable.

Les insurgés, avec une colonne de 1800 hommes, commencèrent leur attaque par la route d'Ordanna; ils forcèrent sans peine quelques avant postes à se replier, et occupèrent l'emplacement de l'ancien fort; mais les premiers renforts sortis de la ville les en chassèrent avec impétuosité, et les jetèrent de l'autre côté du pont, avec une perte considérable.

L'ennemi, rejeté sur l'autre rive, prit position sur la hauteur d'Ollargan, s'étendant sur tout le rideau de la montagne d'où il entretenoit un feu très vif; en même temps deux autres de ses colonnes arrivoient, l'une par le chemin de l'hôpital, l'autre par les hauteurs qui font face à la municipalité.

Trop faible pour garnir un front aussi étendu, et faire face sur tous les points, le général Rouget profita de l'ardeur des soldats qu'avoit animés le succès du premier engagement, et se décida à enlever d'abord la montagne d'Ollargan pour revenir ensuite défendre la ville. Ces jeunes soldats, au nombre de 250 hommes seulement, s'élançèrent avec intrépidité, traversèrent le pont à la course, sous un feu des plus rapprochés, et gravirent la montagne que l'ennemi n'eut pas le courage de défendre, et d'où il fut précipité en désordre jusques sur Arriogorriaga. Cette petite colonne étoit conduite par le capitaine Brand, commandant les grenadiers du 118.^e régim., vieux militaire, plein de bravoure, et dont le général Rouget loua la conduite et l'intelligence. MM. Marnas et Larjate, lieutenans, furent blessés dans cette action, ainsi que le lieutenant de gendarmerie Izard, qui se trouvoit présent avec quelques gendarmes, attendant le moment de charger l'ennemi.

Mais avec quelque rapidité que s'exécutât ce mouvement sur la gauche, il ne put être assez prompt pour que la droite contre laquelle s'étoient portés tous les efforts des insurgés, put être secourue et renforcée à temps. Le capitaine Marminia défendit quelque temps, avec un seul peloton, contre 600 hommes, le mamelon de la municipi-

faillie. Réduit à 20 hommes, par le grand nombre de ses blessés, il fut enfin obligé de céder.

A l'hôpital, le lieutenant Combassire, qui n'avoit avec lui que des malades sans forces, les anima de son courage, et résista quelque temps à l'ennemi; mais une contusion qu'il recut à l'épaule le contraignit également à la retraite.

Cette retraite se fit dans le plus grand ordre à travers la ville, dont l'ennemi resta maître une demi-heure; mais bientôt il vit les troupes qui avoient emporté la hauteur d'Oliagan, et enfoncé la plus forte de ses colonnes en marche pour revenir sur lui. Il jugea prudent de ne pas les attendre; il évacua précipitamment la ville, et fit sa retraite sur Oquendo, laissant en notre pouvoir 18 prisonniers, dont 2 officiers. Sa perte, en tués et blessés, paroît avoir été considérable; on en a vu passer 30 sur la route d'Arriogoriaga seulement: Quintana, l'un des chefs, étoit du nombre des blessés.

Le général Caffarelli, en rendant compte de cette affaire à S. Exc. le ministre de la guerre, l'a citée, avec raison, comme une de celles qui font le plus d'honneur aux troupes de S. M.; elles s'étoient rarement trouvées, en aussi petit nombre, aux prises avec une réunion plus considérable d'insurgés.

Le lendemain de cette action, les autorités de la ville de Bilbao, que la présence des insurgés en avoit quelque temps éloignées, ont été réinstallées dans leurs fonctions.

PROVINCES ILLYRIENNES.

Suite des dons offerts par les communes, cantons et particuliers d'Illyrie.

- Le Canton de Gorice a offert un cavalier monté et équipé;
- Le Canton de Wipach, deux cavaliers montés et équipés;
- Le Canton de Tolmino, trois cavaliers montés et équipés;
- Le Canton de Parenzo, un cavalier monté et équipé;
- Le Canton de Bogduino, un cavalier monté et équipé;
- La Commune de Villach, deux cavaliers montés et équipés;

M. Delanzo Commissaire général de police à Trieste, un cheval équipé.

Arrêté qui accorde une gratification en cas de reprise d'un condamné aux fers ou à la détention qui se serait échappé de prison.

Paris le 18 ventose an XII.

Le Gouvernement de la République, sur le rapport du Ministre de l'intérieur.

Arrête ce qui suit :

ART. 1. En cas de reprise d'un condamné aux fers ou à la détention, évadé d'une prison, il sera alloué, en gratification, à tout individu qui aura arrêté et amené ce condamné, cent francs s'il est repris hors des murs de la ville et cinquante francs s'il est repris dans la ville.

ART. 2. Tout gendarme ou tout citoyen qui, ayant repris un condamné aux fers ou à la détention, évadé d'une prison, n'aura pu l'y reconduire, mais qui l'aura remis aux autorités compétentes, pour être provisoirement détenu, devra faire parvenir au Ministre de l'intérieur un procès-verbal, certifié par qui de droit, constatant l'ar-

restation, l'interrogation et la détention du condamné. Sur ce procès-verbal, qui sera ensuite adressé à la préfecture du département d'où le condamné se sera évadé, la gratification accordée par l'art. 1er sera payée immédiatement, en vertu d'un mandat du préfet, sur les fonds affectés aux dépenses imprévues.

ART. 3. Le grand-juge, ministre de la justice, et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au bulletin des lois.

Pour copie conforme,

Le Procureur-général-impérial
DESCLAU.

VARIÉTÉS.

HISTOIRE NATURELLE.

Observations sur le sol de Laybach et de ses environs.

ART. 2.c.

Dans notre premier article, inséré dans la feuille du 11 février, nous avons examiné la plaine placée entre Laybach et le cours actuel de la Save; observons maintenant celle placée au Sud, traversée par la rivière de la Laybach et qui s'étend jusqu'à la source de cette rivière à Oberlaybach.

Cette plaine ne présente pas plus un sol franc que la première. Elle est aussi remarquable par les débris de végétaux qu'elle renferme, que l'autre par ses débris minéraux. Dans la plupart des endroits où l'on plonge la sonde, et où l'on fait des fouilles, on trouve jusqu'à la profondeur de 20 ou 30 pieds (environ 8 mètres) un limon plus ou moins solide, mêlé à une tourbe plus ou moins grossière et qui renferme des débris d'arbres et de plantes plus ou moins altérés.

On peut conjecturer que les débris de plantes qui composent ce sol ont appartenu pour la plupart à des espèces qui croissent dans les lieux humides, ou même dans l'eau.

Les plantes vivantes qui couvrent une grande partie de ce sol sont des espèces propres aux lieux marécageux; tels l'*Hippuris*, l'*Utricularia*, l'*Equisetum*, les *Junci*, les *Nymphaea*, le *Menianthes*, l'*Arundo phragmites* etc.

On a trouvé à diverses reprises des bois noircis qu'on a reconnu pour des troncs de chêne (*Quercus robur*), et qui ont été utilement employés dans la marqueterie.

Parmi les plantes marécageuses, qui couvrent ce sol, se trouvent cependant un grand nombre d'espèces étrangères aux marais, dont les semences descendent des collines environnantes, ou sont apportées par deux petites rivières qui se versent dans la Laybach. La Laybach elle-même est remplie de plantes aquatiques, caractère des rivières dont le cours est peu rapide et très-régulier. Cette rivière qui ne se couvre jamais de glaces dans un pays où l'hiver est long et rigoureux, doit donner matière à des observations neuves sur la nature des plantes qui l'habitent. Elle conserve une température indépendante du climat, et pourroit bien offrir une végétation différente de tous les fleuves placés à la même latitude.

Monsieur le baron de Zoïs a trouvé, à différentes profondeurs, du fer phosphaté, dans des couches argilleuses qui alternent avec des couches de tourbe. Il en possède les échantillons. Cette découverte curieuse fait sentir combien des fouilles dans ce sol offreroient d'observations in-

intéressantes. Le fer phosphaté qu'on y a trouvé ne pour-
rait-il point y faire présumer l'existence de débris ani-
maux, surtout si l'on songe que cette substance ne se
trouve point dans les collines argilleuses qui environnent
ce bassin ?

Ces terrains qui contiennent une si grande quantité de
substances propres à la végétation, sont entièrement per-
dus pour l'agriculture, à cause des inondations auxquelles
ils sont sujets pendant 5 ou 6 mois de l'année. En au-
tome les pluies, à la fin de l'hiver la fonte des neiges
augmentent ces eaux. Le terrain sans pente sensible, est
sans écoulement rapide. L'eau a donc le temps de détremp-
per toutes les terres, d'énerver les racines, de rendre la
terre végétale trop compacte et d'empêcher sa combinaison
avec l'air. Toute cette surface n'offre en général que des
pâturages sur lesquels l'action du soleil n'est point assez
permanente pour y fixer le feu de la végétation. Cepen-
dant quelques parties offrent une récolte de foin abondante ;
une portion même contient des taillis d'une belle crue.

La saison des chaleurs change ces eaux en un brouillard
épais qui empêche l'action salutaire du soleil pendant les
premières heures du jour : le plus grand inconvénient de
ce brouillard est sans doute de retarder l'évaporation des
eaux. En effet, sans ce brouillard humide, la durée de la
stagnation des eaux seroit moindre peut-être de la moitié.

Telles sont sans doute les causes de cet atmosphère
estivante qui entoure quelquefois Laybach, pendant quel-
ques heures des plus beaux jours, et qui prive si souvent
ce pays du magnifique spectacle de l'aurore.

Cette plaine est entourée d'une chaîne de montagnes
argilleuses ; et son bassin est d'une forme irrégulière. La
seule ouverture de ce bassin est l'*hiatus* qui se trouve en-
tre la colline sur laquelle est la forteresse de Laybach et
celle au pied de laquelle est Unter Thurm, qui sert
maintenant de caserne. C'est donc dans cet espace que la
Laybach a dû prendre son cours pour se jeter dans la
Save. Elle a pu promener son cours dans toute la largeur
de cette scissure, et a dû être arrêtée à l'Est par la col-
line sur laquelle est bâtie le fort, parcequ'elle renferme
des masses quartzenses qui lui offroient une résistance plus
considérable.

Mais cette scissure a-t-elle toujours existé ? ou a-t-elle
été en partie formée par l'écoulement des eaux de la Lay-
bach ?

Si l'on veut se reporter par la pensée aux temps où
cette plaine n'étoit pas remplie de débris de végétaux, et
qu'on puisse supposer que la scissure dont nous venons de
parler n'aît pas toujours existé, on sera peut-être conduit
à penser que cette plaine a dû être un lac avant d'être
un marais. Ce lac devoit avoir près de 10 miriamètres de
tour ; il étoit de la classe de ceux qui reçoivent et émet-
tent des eaux courantes. Son histoire seroit la même que
celle du lac Copais en Béotie, décrit par Strabon et Pau-
sanias, dont les anguilles étoient si célèbres dans l'anti-
quité, et qui maintenant n'offre qu'un triste marais dans
lequel se perd le Céphissus.

Il y auroit, je pense, une manière de résoudre ce pro-
blème géologique, et la botanique en a les moyens. Si

elle nous assuroit que les débris végétaux qui se trouvent
à une grande profondeur appartiennent tous à des espèces
aquatiques, ce seroit, ce me semble, une preuve con-
cluante. C'est une question qu'on peut proposer aux sa-
vants botanistes de ces contrées. Peut-être la botanique
comparée leur prépare-t-elle ici des découvertes curieuses.
Peut-être qu'ils doivent chercher les restes du Moly et du
Nepenthes, sur ce sol voisin des climats homériques ;
qu'ils y rencontreront les squelettes de plantes encore in-
connues, et que les fouilles des bords de la Laybach se-
ront aussi riches en observations sur le règne végétal que
les fouilles des bords de l'Ohio l'ont été pour la famille
des quadrupèdes.

Attendons-nous à voir bientôt cette vaste étendue de
terrain rendue à l'agriculture, grace aux bienfaits du gou-
vernement. Un canal peut hâter l'écoulement de ces eaux
si fatales à la végétation. Alors on verra disparaître ce
brouillard humide qui voile le soleil pendant les plus bel-
les heures de son cours. Nous verrons les Céréales élever
leurs tiges dorées où rampent aujourd'hui les hydrochari-
dées ; peut-être le moment n'est pas éloigné où la plaine
au sud de Laybach égalera par sa richesse celle qui est
placée au nord, et où nous pourrions dire :

..... Sterilisque diu pais, aptaque remis,
vicinas urbes alit et grave sentit ararum.

HORAT.

B.

Trieste, le 1 mars 1813.

Etat des bâtimens entrés et sortis, du 16 au 28 février 1813.

ENTRÉS.

Qualité.	Illyrien.	Italien.	Napolit.	Totaux.	Lieu d'où ils viennent.	Nature des Chargemens.
Poulacres .	1			1	Zerbi,	Diverses marchandises.
Trebacoli .	1			1	Ancone,	
Parenze .	1	2	2	5	Venise,	
Pielegghi .	13	10		23	Rovigno,	
Brazzere .	32			32	Parenzo,	
Bragozzi .	2	5		7	Capo d'Istria	
Batteaux .	26	11		27	Duino.	
	66	28	2	96		

SORTIS.

Qualité.	Illyrien.	Italien.	Napolit.	Totaux.	Leur destination	Nature des chargemens
Navier . .	1			1	Tripoli,	Diverses marchandises.
Poulacres.	2			2	Venise,	
Brik . . .	4			4	Ancone,	
Parenze . .	1	2	3	6	Parenzo,	
Pielegghi .	11	9		20	Umago,	
Brazzere .	37			37	Rovigno,	
Bragozzi .	3	4		7	Capo d'Istria	
Batteaux .	22	13		35	Duino,	
	8	28	3	112		